

Arts, lettres, langues - mention: lettres modernes

RNCP9571 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	130, 131
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I

<http://www.univ-provence.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel peut:

1- Analyser des textes sur différents aspects (linguistique, stylistique, ...)

Définir les concepts et les enjeux sous-jacents en fonction du contexte

Porter un regard critique et argumenté

2- Collecter les informations et documents relatifs à un objet d'étude, une thématique

Constituer une bibliographie

Synthétiser l'information

Rédiger des commentaires, explications de textes, dissertation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Maîtriser la langue et la linguistique française

Connaître et appliquer les différentes techniques littéraires

Posséder des connaissances en littérature et une solide culture générale

Participer à l'élaboration d'un projet collectif

Faire preuve de créativité

Pratiquer une langue vivante au niveau A2 du cadre européen commun de référence en langues

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Administration

Enseignement et formation si poursuite d'études

Information et documentation

Patrimoine

Administration

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cadre de la gestion administrative ou technico-administratif des services au public

Bibliothécaire, archiviste- documentaliste
Enseignant / formateur si poursuite d'études

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
80 % enseignant et % 20 professionnels

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Commission pédagogique

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, professionnels, président de la commission pédagogique du centre et représentant de la formation continue.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-provence

www.univ-provence/lacs

Université d'Aix-Marseille I

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9571/>